

**Soumission française relative à la notification 2011-071 (Décision X/3, B, paragraphe 4)**

Cette soumission sous forme de tableau a pour objectif de présenter de manière synthétique les activités mises en œuvre récemment par la France en matière de mobilisation des ressources. Cette présentation ne constitue pas une compilation exhaustive de toutes les mesures prises dans ce domaine.

<b>Objectifs relatifs à la stratégie de mobilisation des ressources</b>	<b>Exemples de mise en œuvre (non exhaustifs)</b>
<b>But 1 : Améliorer les informations détenues sur les besoins, lacunes et priorités de financement</b>	<p>Conformément à l'objectif énoncé dans la décision X/26, paragraphe 4, une mission d'expertise a été lancée sous l'égide du Secrétariat exécutif en juillet 2011 afin d'établir un rapport sur l'évaluation détaillée des fonds nécessaires et disponibles pour la reconstitution du FEM (6ème FEM) sur la période juillet 2014 – juin 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. Cette évaluation permettra d'éclairer les besoins plus généraux nécessaires à l'atteinte des cibles de Aïchi notamment dans les pays récipiendaires de l'aide publique au développement. La France participe à cette mission en la personne de M. Gilles Kleitz, chef de projets biodiversité - ressources naturelles, à l'Agence française de développement (AFD).</p>
<b>But 2 : Mobiliser, à l'échelle nationale, des ressources financières en faveur des objectifs de la Convention</b>	<p>Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) : En 2010, Année internationale de la biodiversité, la France a entamé le processus de révision de sa première stratégie nationale pour la biodiversité. Cette nouvelle stratégie a été lancée le 19 mai 2011:</p> <p><a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_2011-2020WEB.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_2011-2020WEB.pdf</a> (français) ;</p> <p><a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_bis_-_French_National_Biodiversity_Strategy_-_May_2011.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_bis_-_French_National_Biodiversity_Strategy_-_May_2011.pdf</a> (anglais)</p> <p>En complément, un certain nombre d'engagements ont été pris pour la période 2011-2013, en particulier dans le domaine du financement <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB20112020engagement_etat-4.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB20112020engagement_etat-4.pdf</a></p> <p>En 2011, un groupe de travail animé par le Centre d'analyse stratégique s'est penché sur les subventions dommageables à la biodiversité et a identifié des pistes de réformes potentielles. Un rapport relatif aux aides publiques dommageables a été publié en octobre 2011 :</p> <p><a href="http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2011-21-10-cas_rapp_biodiversite.pdf">http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2011-21-10-cas_rapp_biodiversite.pdf</a></p>

<p><b>But 3 :Renforcer les institutions financières en place et favoriser la reproduction et augmenter l'échelle des mécanismes et instruments de financement qui ont fait leurs preuves.</b></p>	<p>Diverses évolutions fiscales sont à l'étude (le droit annuel de francisation et de navigation, qui bénéficie à la protection du littoral, pourrait notamment être étendu).</p>
<p><b>But 4 : Etudier des mécanismes de financement nouveaux et novateurs à tous les niveaux en vue d'augmenter le financement à l'appui des trois objectifs de la Convention</b></p>	<p>La France promeut, depuis longtemps déjà, le développement des mécanismes de financement innovants. Un rapport de synthèse transversal est actuellement en préparation.</p> <p>L'AFD est engagée depuis plusieurs années sur des mécanismes de financement innovants : fonds fiduciaires de conservation (Madagascar, Mozambique, Mauritanie, République Centre Africaine), prêts bonifiés pour les aires protégées (Kenya, Maroc), paiement pour services environnementaux (Mexique, étude de capitalisation 2011), étude de capitalisation 2011-2012 sur les pratiques des bailleurs en matière de compensation des dommages à la biodiversité.</p>

<p><b>But 5 :Intégrer la diversité biologique et les services associés fournis par les écosystèmes dans les priorités et plans de coopération au développement, en établissant notamment des liens entre les programmes de travail de la Convention et les objectifs du Millénaire pour le développement</b></p>	<p>Dans le domaine de la biodiversité et de la protection de l'environnement, les actions de l'AFD s'inscrivent largement dans le cadre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique pour la période 2011-2020. L'AFD a développé et diversifié son portefeuille de projets ciblés sur la mise en place d'aires protégées et la conception de plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles. L'AFD accorde une attention particulière à leur valorisation économique et à la mise au point de mécanismes de retour des bénéfices vers les populations locales. Aux nouveaux mécanismes de financement, tels les concessions de conservation ou les fonds fiduciaires de conservation, s'ajoutent également des réflexions autour du financement des biens publics mondiaux ou de la valorisation des biens et services environnementaux. L'AFD a contribué à hauteur de 86,4 millions d'euros d'engagement en 2010 pour la biodiversité, avec notamment une importante partie consacrée à la préservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo.</p> <p>Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), dont la gestion administrative et financière est assurée par l'AFD, soutient des projets de protection de l'environnement mondial. Sa stratégie et ses décisions sont arrêtées par un comité de pilotage interministériel (Economie, Affaires étrangères, Ecologie, Recherche) auquel participe également l'AFD. En 2010, année de la biodiversité, le FFEM a consacré 30 % de ses engagements à la protection de celle-ci. Tous domaines confondus, il a engagé 17 projets pour 21 millions d'euros. En 2011, 20 projets ont été engagés pour 26 millions d'euros dont 8 projets "Biodiversité" pour 12 millions d'euros (soit 46% des engagements annuels).</p> <p>Le FFEM soutient la protection et la gestion des ressources marines comme terrestres, l'utilisation des ressources génétiques au bénéfice des populations traditionnelles ainsi que la diversité des espèces cultivées. Pour ce faire, il encourage la conservation des espèces et des espaces, l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations, et une exploitation durable des ressources. Le FFEM valorise la biodiversité pour en faire un atout de développement économique et social en prenant soin d'impliquer les populations locales dans sa gestion.</p> <p>Documentation :  <a href="http://www.afd.fr/lang/fr/home">http://www.afd.fr/lang/fr/home</a>  <a href="http://www.ffem.fr/site/ffem/">http://www.ffem.fr/site/ffem/</a></p> <p>Depuis 2005, la France est liée à l'UICN par un accord de coopération au niveau mondial. L'objectif global de cette coopération est de promouvoir la gestion durable de la biodiversité dans les pays du Sud en privilégiant les synergies entre les objectifs, les expertises et les ressources des deux partenaires (France et UICN) en matière de conservation de la biodiversité, et de favoriser la prise en compte intégrée de la biodiversité à l'échelle de l'outre-mer européen. Ce partenariat se concrétise par un soutien annuel au budget général de l'UICN (2,1 millions d'euros entre 2009 et 2012), le co-financement de projets (pour un total de 2,6 millions d'euros entre 2009 et 2012) et la mise à la disposition de l'UICN de cinq assistants techniques. Au total, la France contribue à cet accord pour un montant d'environ 6,5 millions d'euros.</p>
--	--

<p><b>But 6 :Renforcer les capacités en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources et promouvoir la coopération Sud-Sud en complément de la nécessaire coopération Nord-Sud</b></p>	<p>Créé en 2006, le Programme de Petites Initiatives (PPI) du FFEM a pour objectif de soutenir les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à travers le financement de projets de petite taille. Grâce à ce programme, les structures de la société civile peuvent agir concrètement sur le terrain, améliorer leurs compétences en montage, gestion et suivi de projets, renforcer leurs capacités d'influence sur les choix environnementaux de leurs pays, et partager leurs expériences. Depuis 2009, le suivi du programme de petites initiatives est confiée au Comité français de l'UICN.</p> <p>Documentation : <a href="http://www.ffem.fr/accueil/PPI">http://www.ffem.fr/accueil/PPI</a></p> <p>En 2012, l'AFD mettra en place un guichet spécifique ONG sur l'utilisation durable de la biodiversité par les communautés villageoises. Plusieurs projets associant des ONG de développement et de conservation du Sud comme du Nord seront financés dans ce cadre sur les prochaines années. Les objectifs visés incluent, dans le cadre d'actions de conservation et de gestion durable des ressources biologiques, la coopération Sud-Sud, la lutte contre la pauvreté et les questions de genre.</p> <p>Créé en 2000, le « Critical Ecosystem Partnership Fund » (CEPF) est un fonds multi-bailleurs, géré par Conservation International, et dédié à la protection des écosystèmes menacés dans ces hotspots. Le Fonds finance des projets d'ONG opérant dans ces zones pour la conservation ou la gestion durable de la biodiversité. Il contribue ainsi au renforcement des capacités de la société civile du Sud. La France contribue à la deuxième phase de ce fonds (2007-2012) à hauteur de 25 millions d'euros et met à disposition un assistant technique.</p> <p>Documentation : <a href="http://www.cepf.net/fr/Pages/default.aspx">http://www.cepf.net/fr/Pages/default.aspx</a></p>
--	--

<p><b>But 7 : Accroître la mise en œuvre d'initiatives d'accès et de partage des avantages et de mécanismes à l'appui de la mobilisation de ressources</b></p>	<p>La France contribuera à hauteur d'un million d'euros au fonds fiduciaire établi au sein du FEM sur initiative japonaise.</p> <p>Par ailleurs, la France, via le FFEM, vient d'accepter le financement à hauteur de 900 000 euros d'un projet en Afrique Australe sur la certification de produits naturels pour préserver la biodiversité et appuyer le développement local des populations.</p> <p>Au niveau national, la France a signé le Protocole de Nagoya en septembre 2011. Dès 2009 et dans l'attente d'un cadre international contraignant sur l'APA, les ministères du développement durable et de l'outre-mer français ont lancé une étude sur la pertinence et la faisabilité de dispositifs d'APA en outre-mer. Cette étude a été menée par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, avec l'appui d'experts de haut niveau et de nombreux acteurs locaux. A travers une revue bibliographique et trois missions de terrain en Guyane, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, l'étude a fait un état des dispositions et pratiques existantes, des enjeux et des attentes. Synthèse de l'étude : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese-etude-APA-outre-mer-FRB.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese-etude-APA-outre-mer-FRB.pdf</a> et résumé : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Resume-4p-etude-APA-outremer.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Resume-4p-etude-APA-outremer.pdf</a></p> <p>Le 28 juin 2011, les ministères du développement durable et de l'outre-mer français ont organisé une conférence sur la mise en œuvre de l'APA en outre-mer, à partir des résultats de l'étude. La conférence a permis d'identifier les enjeux à traiter dans les prochains mois, et poser les bases de la concertation avec les acteurs des outre-mer, dans leur diversité. La conférence a fait ressortir toute l'importance d'inclure les «communautés autochtones et locales » comme acteurs à part entière d'un dispositif d'APA. Le lancement d'un réseau de correspondants APA a été annoncé et est en cours de constitution.</p> <p>Documentation disponible :  <a href="http://www.fondationbiodiversite.fr/les-programmes-frb/etude-apa-outre-mer">http://www.fondationbiodiversite.fr/les-programmes-frb/etude-apa-outre-mer</a>  <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED48.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=1">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED48.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=1</a></p> <p>D'autres séminaires ont par ailleurs été organisés sur l'APA en 2010 et 2011 à l'initiative du ministère du développement durable, des fédérations d'entreprises et de centres de recherche.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en mai 2011, l'Etat s'est engagé à mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer en 2012 une proposition de cadre juridique national sur l'APA, en tenant compte des spécificités institutionnelles et des dispositifs existants en outre-mer, et en coordination avec les travaux menés au niveau de l'UE. Une concertation des parties prenantes est prévue dans ce cadre.</p>
--	--

-----